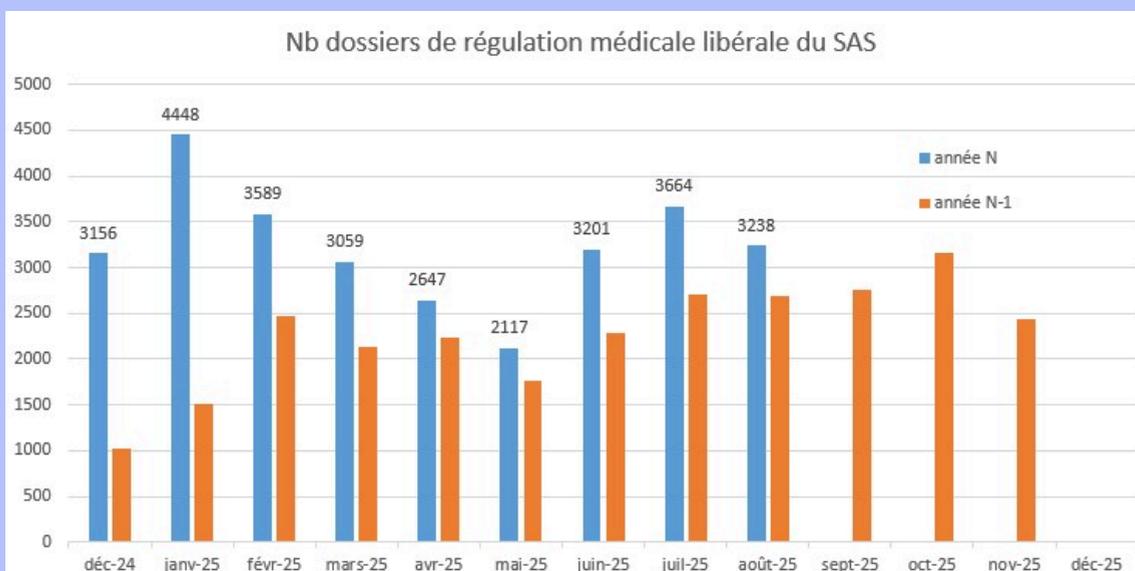


SAS'Partage

Sommaire

1. L'activité SAS du mois de Juillet et août 2025
2. Les actu SAS
3. Le coin effecteurs
4. Les filières spécialisées
5. Le coin régulateurs
6. L'agenda

L'activité SAS du mois de juillet/août



Activité du SAS 68



Nb décisions après régulation entre sept. 2024 et aout 2025 :

Nb de décisions par type		
semestre	nb décisions	%
TOTAL	37 079	
Conseil médical	16 133	44%
Consult M Traitant	2 744	7%
Aller aux Urgences	3 556	10%
Envoi ambulance	2 874	8%
Aller à la MMG	3 293	9%
Aller au CNSP	2 038	5%
visite SOS	1 241	3%
Appeler M Garde	1 398	4%
Consult M Effecteur	2 611	7%
TéléConsultation	389	1%
Consult Dentiste	558	2%

Légende :

MMG : Maison médicale de garde

CNSP : Centres de Soins Non Programmés

À partir du mois de septembre, une charte de régulation à distance sera mise en œuvre, avec une formalisation et un suivi renforcés des activités.

Conformément à la réglementation, le médecin régulateur généraliste intervenant à distance doit respecter cette charte basée sur les textes légaux et rédigée de manière conjointe par le SAMU, l'ADOPS 68 et le SAS 68 libéral.

Avant d'exercer à distance, le nouveau médecin régulateur à distance médecin doit avoir :

- Régulé au moins **20 heures en présentiel** au Centre 15 ;
- Suivi et validé une **formation spécifique à la régulation à distance** ;
- Disposé des accès et logiciels nécessaires, vérifier leur bon fonctionnement, et réalisé une séance de test depuis son poste personnel.
- En cas de panne ou dysfonctionnement, il doit pouvoir basculer rapidement en régulation en présentiel.
- Un minimum annuel de **4 heures de régulation en présentiel au centre 15 est requis**. Le médecin participe également à des formations régulières (2 à 3 webinaires par an). Le premier Webinaire a eu lieu le 3 septembre 2025.
- Vous trouverez ci dessous le lien permettant de revoir ce webinaire et vers le QCM permettant de tester sa compréhension.

Les régulateurs à distance sont invités à renvoyer cette charte signée à leur association **avant le 30 septembre 2025**.

[Lire la charte de régulation à distance](#)

[Lien vers le webinaire du 3 septembre 2025](#)

[QCM sur le webinaire du 3/9/25](#)

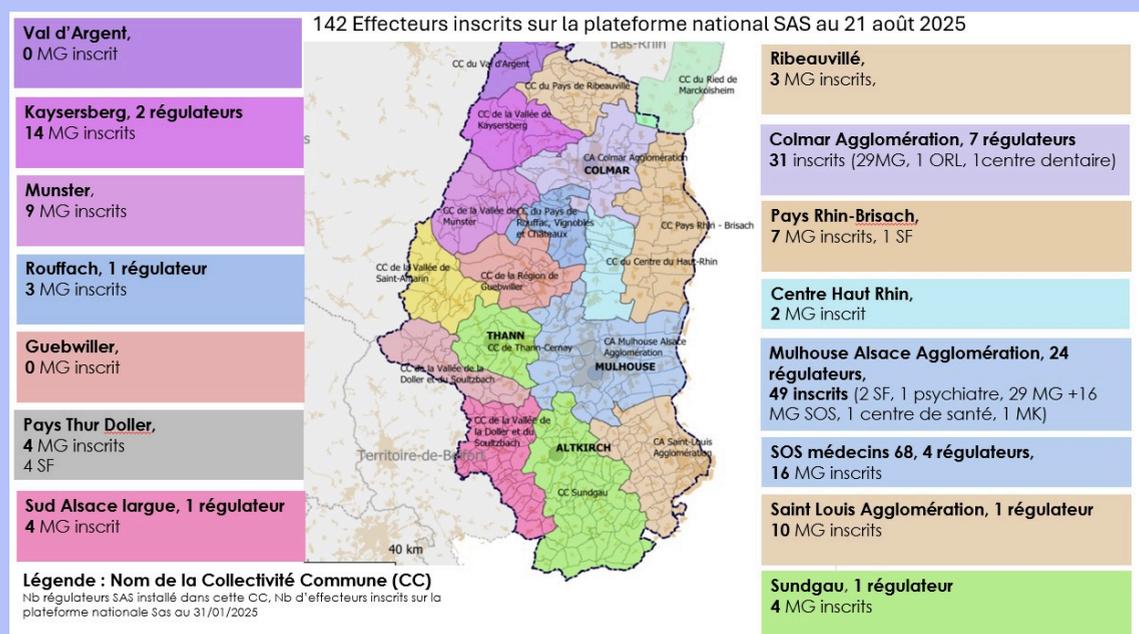
Le coin effecteurs

Actuellement, 122 **professionnels de santé** du Haut-Rhin participent à la plateforme nationale SAS, représentant différents métiers tels que

médecins, sages-femmes et chirurgiens-dentistes.

Vous trouverez ci-dessous une carte de la répartition actuelle des effecteurs inscrits sur la plateforme nationale SAS.

Durant le mois de juillet et août 2025, 395 **rendez-vous** ont été attribués via la plateforme nationale SAS.



[Télécharger la carte des effecteurs SAS au 21/08/2025](#)

Les filières spécialisées

SAS 68
Libéral

 **GHR**
Mulhouse Sud-Alsace

 **URPS**
Infirmières Infirmiers Libéraux | GRAND EST

 **SOS MÉDECINS**
MULHOUSE

 **medys**

 **Télémedical Solution**

Filière Service Mobile de Télémedecine :

Le **SAS 68** dispose d'une filière **SMT** (Service Mobile de Télémedecine) permettant d'organiser une prise en charge à domicile en l'absence de médecin effecteur hors secteur **SOS médecins**. Ce dispositif s'adresse aux patients **dans l'incapacité totale de se**

déplacer, ne nécessitant pas d'examens complémentaires urgents, et exclut les résidents en EHPAD ainsi que les enfants de moins de 3 ans.

La prise en charge repose sur l'intervention d'un **infirmier libéral**, se rendant au domicile du patient pour réaliser une **téléconsultation avec un médecin du territoire**.

La mobilisation de cette filière est possible **uniquement pendant les horaires du SAS**, et **de préférence avant 17h**. En cas d'indisponibilité d'un professionnel de santé, le médecin régulateur oriente le patient vers **la solution la plus adaptée** (transport, conseil médical, etc.).

Du 1er mars au 31 aout 2025, 8 demandes de SMT ont été faites par les régulateurs. Une seule téléconsultation assistée avec un IDEL à domicile a pu être réalisée, les 7 autres demandes n'ayant pas eu de réponse de la part des infirmiers sollicités via Entr'Actes (entre 15 et 128 IDEL sollicités selon le lieu d'habitation du patient). Une communication va de nouveau être réalisée vis à vis des IDEL pour leur présenter l'intérêt de participer à ce dispositif.

Régulateurs, n'hésitez pas à demander un rdv de SMT si cela est justifié.

Le coin régulateurs

Bilan mensuel du planning de régulation :

Pour le mois de juillet et d'aout 2025, **27 régulateurs** ont participé au planning de régulation, dont **14 médecins salariés** et **13 médecins libéraux**.

Le **nombre moyen d'heures de régulation par médecin** ayant participé au planning du SAS s'élève à **30 heures**.

**Consulter le planning médical
actuel**

Le mot des OSNP

Lors de la prise de rendez vous auprès du médecin effecteur ou pour une visite SOS, il est demandé aux OSNP de décrire en quelques mots

la raison de la demande de rdv/visite.

C'est toujours beaucoup plus facile si le médecin régulateur a pris le temps d'indiquer à la fin de l'observation en une phrase courte sa décision et la pathologie suspectée.

Par exemple : "rdv médecin effecteur pour éruption fébrile chez un enfant de 2 ans".

Merci d'avance !

Vos questions

Quel est le rôle des régulateurs lors d'un appel pour un problème de santé survenu au travail ?

Le rôle du régulateur est de définir quelle orientation doit être donnée à la demande médicale (simple conseil, nécessité de consultation, CSNP, ...) et de définir en lien avec l'employeur (souvent le Sauveteur Secouriste au Travail) les moyens de transport nécessaires.

Si le salarié ne peut pas rentrer seul à domicile et si un transport doit être organisé, l'organisation et la prise en charge financière de ce transport incombe à l'entreprise. Il est possible de demander un transport en ambulance en indiquant bien à l'entreprise que ce transport leur sera facturé. Pour cela, il faut bien indiquer cet élément dans l'observation.

L'agenda

- **Jeudi 18 septembre 2025** : Café des régulateurs de 13h30 à 14h
- **Mardi 30 septembre 2025** : Assemblée générale constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire SAS 68 libéral
- **Mercredi 1er octobre 20h** : Présentation du SAS 68 organisée par la CPTS Sundgau Sud Alsace Largue
- **Jeudi 2 octobre en soirée** : présentation du SAS 68 organisée par la CPTS Rhin-Brisach et la CPTS Colmar
- **Jeudi 16 octobre 2025** : Café des régulateurs de 13h30 à 14h

Vous avez une question ? Un avis ou une idée à partager ? Vous souhaitez recevoir les newsletters SAS'Partage dès leur sortie ? Vous aimeriez que la prochaine newsletter parle d'un sujet particulier ? Contactez nous !

Prochaine parution SAS'Partage : 10 octobre 2025

Contactez-nous

SAS 68
Libéral

Association
SAS 68 Libéral

20 rue du Dr René Laennec,
68100 MULHOUSE
Téléphone : 03 89 64 70 15
contact@sas68liberal.fr
www.sas68liberal.fr

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

